



perte d activitee (boulangerie patisserie)

Par **titi311083**, le **04/02/2012** à **12:28**

Bonjour,

Nous avons acheter 1 boulangerie avec mon mari en nom propre en septembre 2011 au jour d'aujourd'hui suite à de nombreux problèmes de démarage et après avoir découvert beaucoup de choses qui n'allait mais malheureusement aucun recours auprès des vendeurs,et pour accentuer le tout mon mari vient d'apprendre qu'il avait de grosse allergie cutanéà la farine qui vienne d'être détecter donc il ne peut plus continuer son métier pour très logtemps. Nous allons être obligés de mettre en vente au bout de 4 mois d'activitée si nous arrivons à vendre à temps car nous sommes à découvert depuis le début au niveau de la banque et elle nous menace de nous mettre en interdit bancaire donc nous allons certainement être obliger de déposer le bilan et faire 1 liquidation judiciaire car nous n'aurons pas assez de temps pour vendre.

Je voulais savoir si quelqu'un pouvait m'expliquer la marche à suivre pour les dépot et liquidation car c'est notre première installation, qu'allons nous devoir derriere comme dettes, nous avons emprunter à la banque et aux moulins et il ya les fournisseurs à payer?
Merci pour votre aide c'est très urgent!!!!